

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an... 18 fr.
Six mois... 9
Trois mois... 4 50
Poste
Un an... 20 fr.
Six mois... 10
Trois mois... 5

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

On s'abonne A SAUMUR Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3e page.

SAUMUR, 27 JANVIER

Réflexions d'un électeur

LE PANAMA ET LES LOIS SUR LA PRESSE

Non contents de mettre la main sur l'argent des autres, les voleurs du Panama qui siègent à la Chambre ont eu soin de multiplier les lois de nature à assurer leur sécurité et à les prémunir contre les investigations des honnêtes gens.

Rien n'est plus curieux que d'étudier à ce point de vue les lois qu'ils ont faites sur la prétendue liberté de la presse.

Chacun sait l'importance qu'ont prise aujourd'hui les journaux ; ce sont eux qui font et défont l'opinion, qui fabriquent et renversent les ministères.

On comprend dès lors l'intérêt qu'attachent les chefs de parti à posséder des journaux qui chantent leurs louanges et dont ils puissent s'intituler pompeusement directeurs politiques.

C'est ainsi que Clémenceau a fondé la Justice ; Freycinet, le Télégraphe ; Henry Maret, le Radical ; Mayer, la Lanterne ; Reinach, la République française ; et tant d'autres que nous ne nommons pas.

Seulement, ces journaux sont si nombreux qu'aucun d'eux n'a un tirage suffisant pour alimenter sa caisse et payer ses rédacteurs ; alors les directeurs puisent à pleines mains dans les fonds amassés par l'épargne publique. C'est ainsi que Clémenceau est accusé d'avoir touché 100,000 fr. pour la Justice, Freycinet 120,000 peut-être le double pour le Télégraphe, Henry Maret et Mayer chacun 100,000 fr. pour leurs journaux respectifs. Et tout cela sur le Panama.

Si bien que vous autres, pauvres électeurs, quand vous achetez la Justice, la Lanterne ou la République française et que vous y lisez des infamies contre l'Eglise, les prêtres et tous les honnêtes gens, soyez sûrs que vous en avez pour votre argent, car c'est vous, sans vous en douter, qui payez les rédacteurs, les caractères d'imprimerie, le tirage et, pour comble d'importance, il vous faut encore payer un sou au crieur public pour lire ce qui vous a coûté déjà si cher.

Voilà ce qu'on entend aujourd'hui par la liberté de la presse : C'est fonder des journaux avec l'argent des gogos et c'est ce qui explique que le nombre incalculable de mauvais journaux qui corrompent l'opinion et ont tout ce qui est respectable et sacré. C'est vrai pour Paris et vrai pour la province.

Mais ce n'est pas assez d'avoir pour soi la liberté du scandale et de la calomnie. Au nom de la liberté, il faut empêcher les honnêtes gens de parler et de démasquer les voleurs.

Où y a bien pensé. Dès 1880, époque à laquelle ont commencé leurs vols effrontés, les panamistes ont eu soin d'épurer les tribunaux

et d'en chasser tous ceux dont l'honnêteté leur portait ombrage. Ils ont encombré tous les sièges judiciaires d'amis à eux et puis, la chose faite, ils ont volé librement.

Et s'il survenait à quelques journalistes conservateurs l'ambition de faire la lumière, ils les poursuivaient devant les tribunaux créés à leur usage, qui les envoyaient en prison en vertu des lois sur la presse faites par eux.

Et il y a moins d'un an, ce même Baihaut, aujourd'hui en prison pour vol de 375,000 fr., faisait condamner à 20 jours de prison un journaliste coupable d'avoir mis son honnêteté en doute, et Drumont est encore aujourd'hui en prison et il a dû payer une amende de 85,000 fr. pour avoir dénoncé Burdeau, ce singulier ministre de la marine qui vient de tomber au côté du voleur Freycinet.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ceux-là suffisent pour prouver que nous sommes dans une forêt de Bondy. A bientôt la lessive.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

On a repris hier la discussion du budget.

M. Millevoye appelle l'attention du gouvernement sur les dangers des agences d'informations étrangères établies à Paris.

M. Ribot répond qu'en présence des incidents Mohrenheim et Decrais, il n'a pas hésité à expulser les correspondants étrangers, auteurs des calomnies. Et si d'autres mesures sont nécessaires, il les prendra. Il surveillera les étrangers des départements frontière. Le président du conseil espère que quand le gouvernement demandera les moyens d'exercer cette surveillance, M. Millevoye sera le premier à lui fournir.

M. Le Provost de Lannay. — A condition qu'ils soient bien employés à cela.

M. Flourens rappelle l'incident Schnœblé qui faillit avoir des conséquences graves parce que les agences étrangères avaient grossi les faits.

L'incident est clos, et l'on entame la discussion du budget de l'intérieur.

M. Chiché demande la suppression des fonds secrets.

M. Ribot répond que ce serait un crime de supprimer ou diminuer les moyens de défense du ministre de l'intérieur. Il préfère donner sa démission.

M. Ramel dit que M. Delahaye ayant déclaré connaître 104 députés corrompus, la Chambre, le déliant de son serment, l'adjure de les donner.

M. Delahaye répond que la justice peut faire son œuvre si elle veut, car les 104 existent.

M. Bourgeois regrette qu'il n'y ait pas une loi contre les dénonciateurs.

M. Millerand répond que le premier dénonciateur est M. Bourgeois qui, ayant livré ses amis, veut les sauver.

SÉNAT

Le Sénat poursuit la discussion sur la marine marchande.

INFORMATIONS

LES NON-LIEU

Le juge d'instruction, en adressant au parquet les dossiers pour « soit communiqué » concluait à deux ordonnances de non-lieu pour MM. Jules Roche et Thévenet.

En renvoyant au juge les dossiers avec ses réquisitions, le procureur de la République concluait à cinq non-lieu, en faveur de MM. Jules Roche, Thevenet, Rouvier, Devès et Arène.

Le juge d'instruction s'est rendu au cabinet du procureur général, afin de lui soumettre ses appréciations sur les divergences qui se produisaient entre lui et le procureur de la République au sujet des non-lieu.

Cette conférence s'est terminée par cette réponse formelle du procureur général au juge d'instruction :

— Vous êtes juge souverain, et c'est à votre conscience seule de décider quels sont les inculpés qu'il faut poursuivre et ceux en faveur desquels vous devez rendre une ordonnance de non-lieu.

L'INSTRUCTION NOUVELLE

M. Franqueville, avec l'expert Flory, examine les papiers Arton. C'est le début d'une nouvelle instruction.

Plusieurs personnages officiels seront sous peu appelés devant le juge.

Une seconde demande de poursuites contre des députés, bénéficiaires de chèques tout récemment tombés au pouvoir de la justice, serait déposée dans des conditions semblables à la première.

LES MENACES DE M. ROUVIER

M. Rouvier aurait dit, en parlant des poursuites dont il va être l'objet :

« Je le sais prévenu, s'ils veulent aller jusqu'au bout, eh bien, soit ! s'ils ont des documents, j'en ai, moi aussi, et nous verrons. »

FAUSSE NOUVELLE

On fait circuler dans les couloirs la nouvelle de la séparation de la Commission d'enquête. Celle-ci assure qu'elle n'a pas songé un instant à combler, en se retirant, les désirs du cabinet.

DUEL FLOQUET-CASSAGNAC

M. Floquet a envoyé ses témoins, MM. Jaïnais et Leygue, à M. de Cassagnac pour son article d'hier dans l'Autorité.

D'autres annoncent que c'est M. Bourgeois qui vient d'envoyer ses témoins à M. de Cassagnac.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 janvier 1893.

Après une ouverture faible, les cours de toutes les valeurs s'améliorent par suite des demandes au comptant qui sont la conséquence des disponibilités à employer en janvier.

Le 3 0/0 reste à 96.80 et le 4 1/2 à 106.65. La Rente Italienne progresse à 90.60. On se rend compte que la crise des banques ne saurait atteindre le crédit de l'Etat.

L'action de la Banque de France se maintient à 3,900. Le bilan public aujourd'hui accuse

une sortie d'or de 45 millions et une rentrée de 88 millions de billets.

Le Crédit Foncier reste à 987. Les prêts autorisés dans le dernier conseil se chiffrent par 3,631,775 fr.

La Banque de Paris se maintient en ferme tendance à 628. On considère toujours comme prochaine l'opération de consolidation en projet de la dette flottante espagnole, à laquelle la Banque de Paris doit prêter son concours.

La Société Générale ne saurait s'écarter beaucoup du cours de 470, étant donnée la fixité de son dividende.

Le Crédit Lyonnais reste bien tenu à 750. Il ne s'est produit aucun mouvement insolite dans les comptes des dépôts pendant la période de crise que nous traversons.

Les transactions se raniment sur l'action du Comptoir National d'Escompte qui semble appelé à franchir prochainement le pair.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est demandée à 306.25.

Les Parts des Soufres Romains donnent lieu à des transactions suivies aux environs du cours de 215.

Les Chemins Economiques valent 420 fr. Ch. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 27 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25

SAUMUR.

Table with 3 columns: Heures, Baromètre, Thermomètre. Data for 5h, 8h, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

FAIRE GRAND !

M. Peton veut faire grand. Il prend la peine de nous en informer, il nous l'a appris à la séance du Conseil municipal de samedi dernier, et comme nous nous sommes involontairement habitués à des mesquineries quotidiennes, « faire grand » nous plonge dans un étonnement rêveur.

Il y a bien à dire sur ces tas de beaux projets annoncés pour l'emploi des 600,000 fr. dont chacun doit former les degrés de l'échelle du haut de laquelle on chantera victoire pour avoir fait grand.

Mais d'abord, pour faire grand, on va emprunter, c'est à dire hypothéquer l'avenir. Il y a là une base un peu compromettante, ne vous semble-t-il pas ? Et puis, quand on aura trouvé 600,000 fr., on n'en aura que 450,000, puisqu'il y a de 100 à 150 mille absorbés par avance, ce qui réduit pas mal les ressources.

La responsabilité est à notre Conseil, qui fera bien de réfléchir. Il y a dans toute entreprise de ce genre une grosse part à faire à l'imprévu.

Avant de songer à faire grand, si M. Peton songeait à faire viable, ce qui est tout à fait dans ses attributions de médecin !

Nous ne voulons pas parler de la viabilité de son projet, mais de celle de nos rues. Cela ne jetterait pas de poudre aux yeux de l'élec-

teur peut-être, mais cela nous rendrait bien service.

Elles sont dans un lamentable état de pavage nos pauvres rues, surtout dans le trajet de cet inénarrable tramway saumurois.

Cette colossale fumisterie, ce croc-en-jambe perpétuel ne trouveront-ils jamais une fin ?

Quand une entreprise de ce genre est frappée de déchéance par le Conseil d'Etat, il y a une loi d'après laquelle l'entreprise déchu est mise en adjudication une première fois dans le délai de six mois. Si cette adjudication ne donne pas de résultat, une seconde a lieu deux mois après la première. Si cette seconde adjudication ne trouve pas un adjudicataire, la destruction de l'œuvre doit être immédiatement accomplie.

Pourquoi n'applique-t-on pas la loi aux tramways saumurois, et quel intérêt trouverait-on à nous casser tous les jours quelque chose ?

M. Peton doit être bien en cour ; s'il nous débarrassait de ces rails dangereux que son excellent ami, M. O. Monprofit, nous a si inutilement mis en travers !

Et s'il se donnait la joie de ne pas guérir nos plaies ou nos fractures en nous les évitant !

#### A propos de l'emprunt

Malgré quelques observations fort justes de M. le docteur Besnard, le Conseil a cru devoir voter sans discussion les crédits demandés pour les différents travaux plus ou moins réclamés par la population.

Maintenant que le vote est acquis, et qu'il n'y a plus à y revenir, nous n'avons qu'à en passer par là, mais nous nous permettons de protester et de déclarer que, à notre avis, le système élaboré par la commission ne tient pas debout.

Effectivement vous avez bien songé à vous assurer les ressources pour rembourser l'emprunt par annuités, c'est vrai ; mais vous n'avez donc pas prévu que cette annuité se grossirait forcément de l'entretien des travaux exécutés et que votre dépense s'en trouverait augmentée d'un bon tiers au moins ?

M. le Maire nous cite des villes plus endettées que la nôtre ; il est dans le vrai, mais sait-il si ces villes, dont il semble envier le sort, s'en trouvent beaucoup mieux et si, de leur côté, elles n'envient pas avec beaucoup plus de raison le sort de la nôtre.

Nous laissons même de côté l'hypothèse très acceptable où ces crédits se trouveraient dépassés, comme c'est le cas neuf fois sur dix.

Il est au moins curieux de voir une ville créer de nouvelles rues, quand elle ne peut même pas paver les anciennes.

Nous donnons rendez-vous pour d'ici à quelques années à nos contradicteurs et nous

désirons qu'ils aient raison, plus que nous ne l'espérons.

Donc, aux économies, et commençons par les imprimés de la Mairie dont l'adjudication, réclamée par l'opinion publique, ne peut manquer d'être décidée.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec plaisir :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Beaucoup d'Angevins pensent que ce serait un beau rôle pour la presse conservatrice et pour les droites, pour les représentants de Maine-et-Loire en particulier, que de prendre l'initiative d'un vaste mouvement, tendant à faire rendre, dans la mesure du possible, aux modestes porteurs du Panama, l'argent qui leur a été extorqué par la bande opportuniste.

» Si tous les concussionnaires, plus ou moins galonnés, qui ont exploité la Compagnie Lesseps, étaient contraints de rapporter ce qu'ils ont volé, ces sommes formeraient un assez joli tas de millions, que les pauvres obligataires pourraient se partager.

» C'est un devoir sacré pour la droite conservatrice d'entreprendre cette nouvelle croisade, de défendre les droits des petits et des humbles et de combattre sans merci les mécréants cosmopolites qui exploitent la patrie française.

» Croyez, monsieur le Rédacteur, à l'expression de mes sentiments du plus pur patriotisme. »

#### Bureau de bienfaisance de Saumur

Les administrateurs du Bureau de bienfaisance, convoqués d'urgence pour délibérer sur le mode d'emploi de la somme de 800 fr. produite par le concert, donné mercredi dernier, au profit des indigents, ont décidé :

1<sup>o</sup> Que cette somme sera convertie en bons de pain et de bois dont la moitié sera distribuée aux indigents secourus par le Bureau de bienfaisance, dans une donnée extraordinaire qui aura lieu, dimanche 29 janvier, au siège du Bureau, à l'heure habituelle ;

2<sup>o</sup> L'autre moitié sera remise entre les mains des Administrateurs pour être répartie, dans leur quartier respectif, parmi les familles nécessiteuses non inscrites au Bureau de bienfaisance et que les chefs ouvriers, entrepreneurs, etc., pourront signaler à MM. les Administrateurs.

#### Nomination d'avoué

Par décret de M. le Président de la République en date du 14 janvier 1893, M. Gabriel Baron, licencié en droit, ancien principal clerc de M<sup>e</sup> Pelletier, avoué à Provins, a été nommé avoué près le tribunal civil de Saumur, en remplacement et sur la présentation de M<sup>e</sup> Albert, démissionnaire en sa faveur.

M. Gabriel Baron prêtera serment à l'audience du 28 janvier 1893.

#### L'Harmonie Saumuroise

L'Harmonie Saumuroise nous prépare encore des jours heureux. Le samedi 11 février, elle donnera un grand concert extraordinaire avec le concours de :

M<sup>lle</sup> Brouville, cantatrice des Concerts Colonne ;

M. Sellier, ténor de l'Opéra ;

M. Dubulle, basse de l'Opéra.

Ces trois noms se passent de commentaires et auront, à n'en pas douter, une salle comble pour les applaudir.

Le programme de ce concert n'est pas encore complètement arrêté ; il sera publié d'ici quelques jours.

Cette soirée est offerte par l'Harmonie complètement en dehors de l'abonnement.

Le second concert des souscripteurs aura lieu le jeudi 9 mars, et sera donné, ainsi que nous l'avons annoncé il y a une dizaine de jours, avec le concours de M<sup>lle</sup> Lavigne, M. Dimitri et M. Rondeau.

C'est ce jour-là que nous aurons le plaisir d'entendre l'*Ame de la Patrie*, de MM. Bonnemère et Toulmouche, chantée par les créateurs. Nous irons, dans cette soirée, de surprise en surprise ; car on annonce une autre scène de M. Bonnemère pour le poème et de M. Lacombe pour la musique ; elle est intitulée *Winkelried* et sera jouée également par les créateurs. La semaine dernière, cette œuvre a remporté un plein succès au concert de la Société d'Horticulture de Paris.

Puis, nous aurons une audition de l'*Arioso de Dimitri*, de V. Joncières, le *Rêve du prisonnier*, de Rubinstein, la romance de l'*Etoile du Nord*, de Meyerbeer, et enfin le duo des *Pêcheurs de Perles*.

Avec de tels éléments, ce concert sera magnifique et pourra compter parmi les plus beaux donnés à Saumur.

Une somme de 100 fr. a été remise au Bureau de charité des Dames de la Miséricorde par MM. les membres du Cercle du Commerce, charitable secours qui fait le plus grand honneur aux généreux donateurs.

#### Le chemin de halage et les bateaux

Les bateaux-lavoir et de bains, que les glaces avaient fait déménager, reprennent aujourd'hui leur place accoutumée.

Ce travail est rendu plus difficile par la violence du courant et aussi par l'encombrement du chemin de halage, dont les mariniers ne peuvent utiliser les boucles-attaches et sont obligés d'amarrer leur cordage aux boucles des piles.

On se demande quand notre mirifique administration va débarasser le chemin de halage

de ce tas d'immondices qui non seulement l'encombre, mais encore présente un foyer d'infection.

On attend peut-être qu'une crue bienfaisante....

#### Acte de courage

Mardi dernier, un cheval échappé parcourait à fond de train la rue Beaurepaire. Le gendarme Cousin se trouvant près de la Sous-Préfecture, l'arrêta avec un sang-froid et un courage qui lui ont valu les félicitations des nombreux témoins de cet acte de dévouement.

#### Le vol à la gare d'Orléans

Au cours de l'instruction, la preuve a été acquise qu'un premier chargement de 30 kilos de charbon de terre avait été dirigé chez Galpy où on l'aurait découvert.

L'employé de l'octroi, Hudon, étant alité par suite du coup qu'il a reçu, M. le juge d'instruction, accompagné d'un agent de la police, voulut emmener Galpy chez Hudon pour l'y confronter avec le blessé, mais Galpy ayant refusé de marcher, sous prétexte d'un mal au pied, on paya une voiture à ce noble personnage.

#### Un monsieur pas gêné

En ce moment, un individu étranger à la localité, se disant représentant d'un grand établissement d'oculiste-opticien de Paris, se présente dans les maisons dont il force en quelque sorte l'entrée. Quand il y trouve des hommes, il offre poliment sa marchandise et se retire si on lui oppose un refus. Mais, lorsqu'il ne rencontre que des femmes, le monsieur en question s'installe, s'assied, et ne consent à lever le siège qu'après avoir placé un de ses articles vendus très cher et de suspecte qualité. Cette pratique frôle le chantage et nous engageons nos lecteurs à se garder.

#### Le capitaine Bolachin

En annonçant hier le décès du capitaine Bolachin, la *Sarthe* ne nous étant pas encore parvenue, nous ignorions de quelle terrible façon est mort notre compatriote. Ce journal nous apprend que lundi, vers trois heures, le garde-champêtre de Marigné venait à Ecommoy prévenir M. Bolachin, juge de paix du canton, du crime qui venait d'être commis à Marigné : un homme âgé de 68 ans et infirme avait été tué par son gendre, lequel s'était ensuite suicidé en se jetant dans un puits.

M. Bolachin déclara qu'il allait se rendre sur les lieux et, en effet, il se mit en devoir de s'habiller. Mais, tout à coup, il chancela et tomba lourdement sur le sol, frappé d'une attaque d'apoplexie.

#### Présidence des assises

M. Giron, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, est nommé président des assises du premier trimestre 1893 dans la Sarthe.

## MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Un brouillard précoce s'étend sur les prairies et jette sur les bois une brume argentée ; le soleil, déjà pâli, des premières journées d'automne, lutte contre ce rideau de vapeurs qu'il essaye d'entrouvrir. Le paysage ainsi voilé est rempli d'une douce mélancolie.

Du haut de son observatoire, Marthe se plaît à suivre les lignes indécises de la vallée, sa pente reste flottante comme les nuées suspendues au flanc des montagnes. Cependant un bruit de pas dans le sentier arrache Marthe à sa rêverie. Ce sentier n'a pas d'autre issue que la place où s'élève le petit pavillon rustique qu'elle appelle son observatoire. C'est donc vers elle que l'on se dirige, on la cherche sans doute. S'avançant alors au-devant de la personne qu'elle entend sans la voir, ne doutant pas que ce soit Claudine ou quelque envoyé du chalet :

— Me voici, dit-elle.

Et, vivement, elle s'élance dans le chemin

rapide ; mais une main la retient ; car, entraînée, par la descente, Marthe ne peut s'arrêter à son gré. Reprenant enfin son équilibre, elle cache, sous une grâce polie, l'émotion que lui cause la présence inattendue de M. de Mandal.

En traversant la vallée, je vous ai aperçue de loin, ou plutôt je vous ai devinée sous le voile de blanches vapeurs qui vous enveloppaient. Mais voilà le soleil victorieux et je ne veux pas vous priver du spectacle que vous êtes venue chercher ici. Remontons et, si vous le permettez, je le partagerai avec vous.

Pendant quelques instants, la conversation entre Marthe et l'ingénieur n'eut pas d'autre sujet que la beauté du spectacle auquel ils assistaient. Le brouillard s'était dissipé, le soleil avait pris possession de la terre et sous ce *Fiat lux*, la nature semblait sortir du chaos.

Marthe, embarrassée, continuait à garder son attitude admirative. Dans son enthousiasme de commande, elle ne faisait grâce à M. de Mandal d'aucun détail du paysage et d'aucun effet de lumière.

Emportée par son sujet, et surtout possédée du désir d'éviter une conversation qu'elle redoutait tout en la sachant inévitable, elle ne s'aperçut pas que son interlocuteur l'observait

sans l'écouter. Les yeux fixés sur la jeune fille, dont les regards fuyaient les siens, il se prit à sourire...

— Vous craignez donc bien de m'entendre, mademoiselle Marthe, lui dit-il avec un ton qu'il voulait rendre gai, mais qui restait rempli de tristesse malgré ses efforts.

— Moi?... dit Marthe, forcée d'accepter le combat qu'elle ne pouvait plus retarder. Pourquoi donc, monsieur, craindrais-je de vous entendre ? demanda-t-elle avec un air d'assurance qui démentait le tremblement de sa voix.

— Pourquoi ?... Parce que vous savez par avance ce que je veux dire... parce que, loyale et franche, mais également bonne, vous redoutez de m'imposer une souffrance que votre loyauté rend inévitable. Voyez jusqu'où peut aller l'inconséquence du cœur, je sais déjà quelle est la douleur qui m'attend, et je ne puis me résigner à en acquiescer la désolante certitude ! Depuis un mois que je ne vous ai vue, j'ai beaucoup réfléchi, m'observant moi-même comme je ne l'avais point assez fait. Je me suis rendu compte de bien des choses ; je me suis vu tel que la solitude du désert, le travail et l'éloignement du monde m'ont

fait ; j'ai vu mon front bruni marqué de rides précoces imprimées par le travail de la pensée ; j'ai constaté que l'homme de l'étude avait pris la place de l'homme du monde ; et puis, après cet examen, qui m'a laissé sans illusions sur moi-même, je vous ai vue, vous, avec tout votre charme, toute votre élégance, tous les besoins de votre nature fine et distinguée. C'est alors que je me suis blâmé de mes réflexions tardives ; faites à temps, elles m'eussent sauvé d'un ridicule, celui d'avoir la pensée de vous plaire. Vous voyez que je vous rends la tâche facile, puisque, le premier, je me condamne. Eh bien ! reprend M. de Mandal, êtes-vous rassurée ? car, malgré tout votre empire sur vous-même, votre angoisse est visible. Vous n'avez point encore assez appris l'art de la dissimulation, et je vous en félicite.

(A suivre.)

#### BOURSE DE PARIS

Du 26 Janvier 1893

3 0/0 . . . . .	96 85
3 0/0 amortissable . . . . .	97 25
4 1/2 . . . . .	106 65



Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

### Séparation de corps

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 19 janvier 1893,

Aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Marie Soret, épouse du sieur François Frouin, journalier, avec lequel elle est domiciliée de droit à Martigné-Briand, mais résidant de fait chez M. Martin, son oncle, aux Tellières, commune de Trélazé,

Contre le sieur François Frouin, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié,

Il appert que :

La dame Frouin-Soret a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, ayant occupé pour M<sup>me</sup> Frouin sur sa demande.

Saumur, le 25 janvier 1893.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire, décision du 23 mars 1892.

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT

### UN JARDIN

Situé au Pont-Foucard.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

### A LOUER

### APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### UNE MAISON

A Saumur, rue de Fenet, 29.

S'adresser à M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

Succession VILLETARD de FAYÈRE

Étude de M<sup>e</sup> Georges FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

### VENTE

Aux enchères publiques

APRÈS DÉCÈS

de M<sup>me</sup> VILLETARD, dite de FAYÈRE ARTISTE LYRIQUE

Les Lundi 30, Mardi 31 Janvier et Mercredi 1<sup>er</sup> Février 1893, à SAUMUR, 55, rue d'Orléans, en la Salle des Ventes Mobilières.

IL SERA VENDU :

1<sup>er</sup>. — Le Lundi 30 janvier, à une heure de l'après-midi, importante Garde-Robe :

Robes en soie, en broché, brocart, moire, velours, foulard, drap, etc. — Costumes de scène. — Vêtements, manteaux, jaquettes, pelisse, cape Henri II. — Fourrures. — Déshabillés. — Draps et taies d'oreillers brodés, sachets, écharpes, éventails. — Linge fin, etc.

2<sup>em</sup>. — Le Mardi 31 janvier, à huit heures très précises du soir, très beaux bijoux en or, enrichis de brillants, rubis, perles fines, émeraudes, saphirs, turquoises et roses.

Deux paires de boutons solitaires, croissant, broches, bracelets, couronne de Comte, bagues, épingles, montre, chaîne, gourmettes, bourses, breloques, médailles, garniture d'ombrelle, nécessaires à écrire et de toilette, bijoux divers.

Argentierie. — Bronzes. — Miniatures. — Dentelles. — Objet de vitrines et d'étagère.

Et 3<sup>em</sup>. — Le Mercredi 1<sup>er</sup> février, à huit heures du soir, continuation de la vacation ci-dessus.

Par le ministère de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

Exposition publique les samedi 28 et dimanche 29 janvier 1893, de 2 heures à 5 heures 1/2.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Étude de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Doué.

### VENTE

Par autorité de justice.

On fait savoir au public que le DIMANCHE 29 JANVIER 1893, heure de midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Doué, procédé au domicile de M. Pineau, rue de la Sirène, à Doué, à la vente aux enchères de meubles et marchandises consistant en :

Chenêts, pelles, pincettes, lampes, suspensions, verres, vaisselle, batterie de cuisine, tables, chaises, bureau, buffet, coffre-fort, lapis, lits, couettes et matelas, charrette à bras, brouettes, deux équipages de voiture ;

Eau-de-vie, cognac, rhum, vermouth, sirops, vinaigre, madère, malaga, frontignan, une grande quantité de liqueurs de toutes sortes, et fruits à l'eau-de-vie, abricots, cerises, prunes, absinthes en fûts et en bouteilles ;

Quinze grandes tonnes dites foudres avec leurs cannelles en cuivre, diverses petites tonnes et fûts en grand nombre avec beaucoup d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

M<sup>me</sup> LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

ENGRAIS CHIMIQUES D'après les formules de M<sup>e</sup> GEORGES VILLE pour l'Agriculture et la Viticulture DOSAGES GARANTIS Évol franco du tarif sur demande. Usine à la PLAINE SAINT-DENIS (Seine) B. JENIN, Directeur, 25, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

### PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

### Pillet - Bersoullé

Successor, Elève de Pleyel, Wolff et Cie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

### GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

23, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Fromages extra

Camembert, double crème, 0,60  
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40  
Gruyère, extra, 0,85  
— Emmenthal, 1,20  
Port-Salut, de la Trappe, 1,50  
Roquefort, 1,60  
Hollande pâte grasse, 1,10  
Choucroute de Strasbourg, 2,00

Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine

Saucisses fumées, 2 pour 0,25  
Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40  
Jambon désossé roulé, 1,50  
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.  
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

### Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

### CHEMINS DE FER

#### LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	11 23
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dir's	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25			12 30	3 40
Saintes				7 12	9 9	11 40			4 55	7 14
Niort	5 25			9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14				
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16	6 26	9 55			
(départ)	7 25	11 5			2 54	6 5				
Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6	6 16				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7	
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16	
Vivry	8 11	11 49		3 30	6 57	6 43				
Blou	8 20	11 58		3 36	7 6	6 52				
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6				
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18				
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44		
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39	
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44	
Saintes	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15	
Bordeaux										

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 20	Saumur	9 2	7 14	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 2	12 57	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 14	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 40	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Marigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
la Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 38			1 31	2 21
Loudun	8 24			4 14	3 10
Moncontour	8 56			6 10	3 43
Poitiers	10 33			10 40	5 22

#### LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. mixte
Nantes d.	1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3						
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34</				